

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE ECCLESIASTIQUE LES SOURCES
DU LUNDI 1er DECEMBRE 2025 AU CENTRE PAROISSIAL « LES SOURCES »

Vice-présidente : Aline NICOULIN
Caissière : Nathalie MARQUES

Secrétaire : Marielle FRIDEZ

Scrutateurs : François SCHAFFTER
Nicole BESSE

Excusés : Michel ROY
Michel HAUSER

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2025 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation du budget 2026 et fixation de la quotité d'impôts inchangée (7,2% de l'impôt cantonal).
4. Voter un crédit de CHF 50'000.- pour la restauration du baptistère de l'église St-Pierre, à prélever sur le fonds « Œuvres d'art » ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
5. Voter un crédit de CHF 14'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de la chapelle de Lorette et de son annexe, à prélever sur le « Fonds de réserve » ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
6. Elections des autorités de la commune ecclésiastique « Les Sources » pour la législature 2026-2029.
7. Informations :
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique.
 - b) de l'Equipe pastorale.
8. Divers.

1. Salutations et ouverture de la séance.

La vice-présidente, Mme Aline NICOULIN, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite une cordiale bienvenue à 27 ayants droit.

Elle rappelle que l'ordre du jour a été annoncé et publié selon les règles en vigueur. Elle remercie tous les participants d'être présents.

Après les salutations d'usage, personne ne demande de modification de l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

Mme NICOULIN désigne les scrutateurs du jour, M. François SCHAFFTER et Mme Nicole BESSE, qui sont également acceptés tacitement.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2025 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».

Mme NICOULIN présente ce point. Elle rappelle que le procès-verbal était disponible au secrétariat des Sources, ainsi que sur le site cath-ajoie.ch.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification par l'assemblée avec remerciements à la secrétaire.

3. Acceptation du budget 2026 et fixation de la quotité d'impôts inchangée (7,2% de l'impôt cantonal).

M. Pierre DEROULERS, conseiller, prend la parole.

Ce budget a été établi selon la quotité d'impôts inchangée de 7,2% ; il sera présenté par rubrique.

Au niveau des produits, les rentrées fiscales annoncées pour 2026 sont de CHF 1'190'000.-.

Au point 4342/01, il y a une diminution des prestations de service en faveur de tiers, il s'agit du personnel de la CE Les Sources mis à disposition de l'Espace pastoral.

Au niveau des charges, le total des traitements au niveau du personnel a été augmenté, car les grilles salariales ont été ajustées.

Au point 3180/05, les taxes municipales comprenant les taxes immobilières ont été augmentées, car le bâtiment paroissial de Fontenais est passé en zone constructible.

Au point 3310/01, il y a une diminution d'amortissement sur la dette de la cure et du bâtiment 58 B à Fontenais, car il y a eu une modification de ses remboursements.

Le budget 2026 est présenté avec un total des produits d'un montant de CHF 1'339'563.- et un total des charges d'exploitation d'un montant de CHF 1'369'064.- soit un déficit de CHF 29'501.-.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte le budget 2026 et la fixation de la quotité d'impôt à 7,2% de l'impôt cantonal avec l'accord des 27 ayants droit, soit l'unanimité.

4. Voter un crédit de CHF 50'000.- pour la restauration du baptistère de l'église St-Pierre, à prélever sur le fonds « Œuvres d'art » ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

Ce point est présenté par Mme Katia LOVIS, conseillère.

Le baptistère de l'église St-Pierre se trouve actuellement dans le chœur de l'église, derrière l'autel, où il a été placé lors des grandes restaurations des années 80. Auparavant, il se trouvait dans la chapelle St-Michel. Ce baptistère, datant des années 1600, a été sculpté et peint en 1759 par M. FUEG. Il n'a pas bénéficié de restauration depuis de nombreuses années, mais il est utilisé encore régulièrement au moment des baptêmes. Son couvercle en bois est dans un état déplorable et sa cuve est en partie rouillée. L'objectif des travaux est de réaliser une restauration complète du couvercle et du socle. Ce projet a été présenté à Mme Lucie HUBLEUR, conservatrice cantonale, qui a donné un préavis positif à cette restauration.

Mme LOVIS, au nom du Conseil, demande de valider l'acceptation d'un crédit de CHF 50'000.- à prélever sur le fonds « Œuvres d'art » et de donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

MM. Alphonse MONNAT, abbé Pierre GIRARDIN, Alain COURTET et Benoît BERBERAT demandent :

- Est-ce que des subventions cantonales ont été demandées ?
- Est-ce que le baptistère est visible ?
- Est-ce qu'il va rester à sa place ?
- Est-ce que plusieurs devis ont été demandés ?
- Quel montant est à disposition sur le compte « fonds d'œuvres d'art » ?

Mme LOVIS, M. Charles FRELECHOUX et Mme Nathalie MARQUES répondent :

- Oui des subventions ont été demandées. Elles seront d'un montant d'environ CHF 15'000.-.
- Oui le baptistère est visible du public puisqu'il se trouve dans le chœur.
- Oui il gardera sa place derrière l'autel, légèrement en arrière de l'orgue et de la sacristie.
- Non, pas d'autres devis demandés, car peu de spécialistes ont les compétences pour restaurer ce genre de mobilier. Les travaux seront menés par Mme BRUTHUS et M. GRELAT.
- La somme de CHF 44'000.- se trouve sur le compte mais avec les subventions, cela est suffisant.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité la votation d'un crédit de CHF 50'000.- pour la restauration du baptistère de l'église St-Pierre, à prélever sur le fonds « Œuvres d'art » et de donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

5. Voter un crédit de CHF 14'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de la chapelle de Lorette et de son annexe, à prélever sur le « Fonds de réserve » ; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

Ce point est présenté par M. Aimé MAITRE, conseiller.

En août dernier, lors des travaux liés au raccordement de la maison du chapelain et de la chapelle de Lorette à Thermoréseau SA Porrentruy, le Conseil a pris connaissance de la perte d'une clé remise aux artisans. A la suite de cette perte et à l'arrivée d'un nouveau locataire, Mgr Denis THEURILLAT, le Conseil a d'abord demandé une offre pour le remplacement de cylindres de portes. Le montant de l'offre fait par Quinca SA se montait à CHF 980.85.

Après réflexion et dans le but de poursuivre la démarche commencée en 2022 avec l'équipement de serrures à badges des églises St-Pierre, St-Germain, le centre « Les Sources » et la cure, le Conseil a décidé d'installer directement des cylindres électroniques Glutz e-Access sur les deux portes extérieures de Lorette. Le coût total de cette installation s'est élevé à CHF 2'032.55, dont CHF 1'051.70 ont été payés par la commune ecclésiastique et CHF 980.85 par l'entreprise du Gaz SA qui avait la responsabilité de la clé. Pour l'instant, ces deux cylindres fonctionnent en mode local et ne sont pas reliés au système de gestion installé au secrétariat.

En parallèle, le Conseil a demandé des offres pour l'équipement complet de la chapelle et de la maison du chapelain avec une liaison internet.

Pour rappel, un tel système offre des avantages comme l'accès unique par badge, la programmation individuelle, la désactivation en cas de perte, le contrôle des ouvertures et fermetures, l'équipement de portes avec un système automatique d'ouverture/fermeture avec avertissement sms en cas de non-verrouillage.

Le Conseil est en possession des 3 offres de Quinca SA, Groupe E SA et Solution Informatique SA qui ont déjà participé aux réalisations effectuées pour ce système dans les immeubles énumérés précédemment.

M. MAITRE, au nom du Conseil, demande de valider l'acceptation d'un crédit de CHF 14'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de la chapelle de Lorette et de son annexe, à prélever sur le « Fonds de réserve » et de donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

MM. Dominique HUBLEUR, COURTET, MONNAT et GIRARDIN demandent :

- Quelles seront les heures d'ouverture pour le public ?
- Est-ce que le secrétariat peut modifier à distance les ouvertures/fermetures et les horaires ?
- Pour quelle raison les travaux n'ont pas été effectués en même temps que ceux faits pour les autres immeubles de Porrentruy ?
- Quel est le montant du « fonds de réserve » ?
- Pour quelle raison c'est l'entreprise GAZ SA qui a payé la facture, alors que les travaux étaient effectués par Quinca SA ?

MM. MAITRE, FRELECHOUX et Mme MARQUES répondent :

- Les horaires pourraient être de 7h30 à 20h comme à l'église de St-Germain ou St-Pierre. Actuellement, l'église St-Pierre a ses horaires adaptés à la crèche des 5 sens.
- Oui les personnes du secrétariat qui contrôlent l'application peuvent gérer les horaires et les ouvertures/fermetures.
- Même si le projet final serait d'équiper tous les immeubles paroissiaux de ce système, les travaux ont un coût, donc il n'était pas prévu de tous les effectuer en même temps. La disparition de la clé a accéléré les démarches pour la chapelle de Lorette.
- Le montant sur le « fonds de réserve » est de CHF 575'000.-.
- L'entreprise GAZ SA travaille en étroite collaboration avec Thermoréseau et comme c'était pendant la période où leurs artisans étaient responsables de la clé qu'elle a été perdue, c'est cette entreprise qui a payé.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité la votation d'un crédit de CHF 14'000.- pour la pose d'un système de fermeture par badges des portes de la chapelle de Lorette et de son annexe, à prélever sur le « Fonds de réserve » et de donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

6. Election des autorités de la commune ecclésiastique « Les Sources » pour la législature 2026-2029.

Ce point est présenté par M. Charles FRELECHOUX, président.

La législature 2022-2025 de la nouvelle commune ecclésiastique touche à sa fin. Cette période a été perçue comme rapide en raison du grand nombre de dossiers et de projets, mais aussi lente à cause de l'accumulation constante des tâches. Mais la nouvelle commune ecclésiastique a pu compter sur des autorités compétentes et à la hauteur des enjeux.

Ce soir, les paroissiens et paroissiennes de l'assemblée doivent procéder à l'élection des nouvelles autorités.

M. Ronald CRAMATTE prolonge son mandat de président des assemblées. Mme NICOULIN accepte de prolonger son poste de vice-présidente pour une année. Il faudra donc lui trouver un/une remplaçant(e) dès 2027. Mme Marielle FRIDEZ se retire du secrétariat des assemblées. Elle a œuvré pendant cette législature, mais auparavant, elle a été deux ans, secrétaire des assemblées de Fontenais et, pendant 3 ans, elle a été membre du Conseil de la commune ecclésiastique de Fontenais.

Le Conseil propose pour la remplacer Mme Cassandra MARQUES. Mme MARQUES est engagée dans de nombreux milieux, habite Porrentruy, est célibataire et ses activités professionnelles sont orientées vers le service aux entreprises, qu'il s'agisse de comptabilité, d'accompagnement ou de correspondance, ainsi que dans l'immobilier. Elle est également la fille de Mme Nathalie MARQUES, secrétaire de la commune ecclésiastique « Les Sources ».

En ce qui concerne le Conseil, tous les membres actuels acceptent de se représenter pour une nouvelle législature, à l'exception de M. MAITRE qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite après 8 ans de service.

Le Conseil propose pour le remplacer Mme Jacinthe GIRARDIN soulignant son expérience professionnelle dans les installations électriques et son rôle de conseillère en sécurité électrique. Elle habite Porrentruy, est mariée et mère d'une petite fille.

Le Conseil vous recommande ces deux candidatures pour leurs expériences professionnelles, pour augmenter la représentation féminine au sein de l'exécutif et pour Mme GIRARDIN, son expertise dans le bâtiment.

Le Conseil a également décidé de nommer deux personnes externes qui ne nécessitent pas d'être soumises à votre suffrage. Mme Lucie VUILLAUME et M. Claude FROIDEVAUX ont été désignés pour faire partie de la commission « bâtiments » à partir du 1^{er} janvier 2026, afin d'accroître l'efficacité de la gestion de parc immobilier. Mme VUILLAUME est mariée, a deux enfants et dispose d'un diplôme de dessinatrice en architecture. Elle travaille actuellement dans un bureau d'ingénieurs à Porrentruy. M. FROIDEVAUX habite Bressaucourt, est marié et a deux grands enfants. Il dispose d'une formation en maçonnerie et est actif dans une entreprise de construction de la région.

Il est d'usage que des remerciements soient adressés aux personnes qui quittent leurs fonctions et que des félicitations soient transmises aux personnes qui viennent d'être nommées. Vu l'importance des engagements passés ou futurs, la commune ecclésiastique Les Sources a décidé d'élargir l'audience et d'honorer publiquement les personnes concernées lors de la messe du dimanche 7 décembre 2025 à 10h à St-Pierre.

Mme NICOULIN annonce également qu'il faudra voter les vérificateurs des comptes. Elle propose de voter chaque entité l'une après l'autre.

Pour le Conseil de la commune ecclésiastique Les Sources :

Président : M. Charles FRELECHOUX
Conseillers : Mme Katia LOVIS
Mme Mireille COURBAT
Mme Jacinthe GIRARDIN
M. Clément DAUCOURT
M. Pierre DEROULERS
M. Damien PLUMEY

L'assemblée accepte à la majorité évidente l'élection du nouveau Conseil pour la législature 2026-2029.

Pour la commune ecclésiastique Les SOURCES :

Président de l'assemblée : M. Ronald CRAMATTE
Vice-président de l'assemblée : Mme Aline NICOULIN (pendant 1 année)
Secrétaire de l'assemblée : Mme Cassandra MARQUES

L'assemblée accepte à la majorité évidente l'élection des responsables de l'assemblée de la commune ecclésiastique Les Sources pour la législature 2026-2029.

Vérificateur des comptes : CG – Conseil-Gestion-Management à Porrentruy

L'assemblée accepte à l'unanimité l'élection des vérificateurs des comptes pour la législature 2026-2029.

7. Informations :

a) du Conseil de la commune ecclésiastique.

M. Damien PLUMEY, conseiller, prend la parole.

L'année 2025 a été consacrée à divers entretiens de bâtiments.

En décembre 2023, l'assemblée avait approuvé un budget de CHF 50'000.- pour remplacer les fenêtres et les volets de la cure de St-Germain, dans le but d'améliorer le confort du locataire et de réduire la consommation de mazout. Ces travaux n'étant pas une priorité, ils ont pu être effectués 2 ans après leur approbation. Ces travaux ont coûté CHF 45'415.-, réalisant donc une économie de CHF 4'584.25.

Le deuxième grand projet de l'année 2025 a été la rénovation complète du manteau du bâtiment de la cure de Porrentruy, incluant les changements de tuiles, l'isolation de la toiture et la réfection des façades selon les exigences du patrimoine. Lors de cette rénovation, des travaux surprises ont été réalisées, comme l'étanchéité du balcon à côté des archives, la peinture de la cafétéria, l'installation d'un paratonnerre autour du bâtiment de la cure, la réfection du mur d'enceinte du parking, le ponçage du parquet de la salle Arc-en-ciel et le changement de ses plinthes. Pour rappel, en mai 2024, un crédit de CHF 550'000.- avait été accepté pour cette rénovation. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 594'584.45, mais après avoir touché CHF 127'905.- de subvention cantonale et fédérale, le décompte final est de CHF 466'679.45, soit une économie de CHF 83'320.55.

M. PLUMEY remercie particulièrement les membres du personnel de la cure qui ont parfois travaillé dans beaucoup de bruit, ses collègues du conseil, ainsi que les membres de la commission des bâtiments, Mme MARQUES, MM. MAITRE et FRELECHOUX qui ont permis des échanges constructifs lors des séances, les entreprises locales dont l'entreprise Bleyaert et Minger pour le suivi du chantier.

La parole n'étant pas demandée, Mme NICOULIN propose à M. FRELECHOUX d'enchaîner.

M. FRELECHOUX constate que l'année 2025 a été intense, marquée par de nombreux dossiers de travaux.

La réfection de la toiture et des façades de la cure à Porrentruy a été le projet majeur de cette année, le budget ayant été respecté grâce aux subventions malgré des ajouts imprévus. Au-delà des chiffres, les commentaires reçus sur l'aspect du bâtiment sont extrêmement positifs, ce qui conforte les choix du Conseil.

Concernant Lorette, à la suite du décès de l'abbé Jacques OEUVRAY, les travaux effectués pour le rafraîchissement du bâtiment ont répondu à l'urgence qu'il fallait installer son nouveau locataire, Mgr Denis THEURILLAT. C'est également dans l'urgence de la perte de la clé que les travaux de changement des serrures ont eu lieu.

A Fontenais, un chantier avait été voté en 2024 et les vitraux ont été retirés il y a quelques semaines pour réfection. Ils devraient être de retour en février 2026.

Pour terminer, M. FRELECHOUX est heureux d'annoncer que le local de stockage au Centre Ouest loué depuis plus de 40 ans sera bientôt libéré grâce à un tri sélectif, effectué en collaboration avec l'Office du Patrimoine et le Musée de l'Hôtel-Dieu, et l'aménagement de nouveaux lieux de stockage internes.

Pour conclure, M. FRELECHOUX tient à remercier sincèrement tous les autres membres du Conseil de la commune ecclésiastique, ainsi que la secrétaire-caissière Mme MARQUES, le président et la vice-présidente des assemblées ainsi que la secrétaire des assemblées. Il remercie également l'archiviste, tous les employés et les bénévoles qui ont œuvré au bon fonctionnement de la commune ecclésiastique durant cette législature. Il espère que leur engagement sera reconnu et se poursuivra.

M. FRELECHOUX souhaite à tous une entrée lumineuse dans la période de l'Avent.

M. COURTET demande, comme le Conseil est dans un souci d'économie d'énergie et d'écologie, où en sont les démarches pour isoler la dalle du plafond de l'église de Fontenais. Il demande également si des vitres de protection seront posées devant les vitraux rénovés, puisque de l'eau coulait le long du crépi.

M. FRELECHOUX et Mme MARQUES répondent que pour l'instant, pour des raisons de contraintes de temps et de contraintes budgétaires, il n'y a pas de travaux d'isolation de prévu. Le Conseil n'a pas oublié cette demande, mais a choisi d'abord de réviser les vitraux, car leur manque d'étanchéité laissait passer l'eau et l'air. Le spécialiste de la rénovation a déconseillé de placer une vitre de protection qui pourrait provoquer de la condensation et comme les enduits vont être refaits autour de chaque fenêtre, il ne devrait plus y avoir d'infiltration d'eau.

M. FRELECHOUX relève que l'idée d'avoir des doubles vitrages dans les églises peut être intéressante, mais il ne faut pas oublier que les églises sont chauffées depuis seulement un siècle et que de les rendre étanches peut provoquer un assèchement de l'air qui n'est pas idéal pour certains types de mobiliers dans l'église. Par exemple, il a fallu 5 ans à St-Pierre pour stabiliser l'air, car l'air trop sec abîmait l'orgue. Il y avait déjà eu une discussion concernant le fait de poser du double vitrage dans la chapelle St-Michel. Cette proposition avait été rejetée, car elle aurait apporté plus de problèmes que de solutions.

M. COURTET relève que la rénovation de l'orgue à Fontenais a été faite il y a peu d'années et il s'inquiète de savoir si la baisse du chauffage pendant les travaux des vitraux risque d'endommager ce dernier.

M. BERBERAT lui répond que le froid ne l'abîmera pas, car c'est l'air sec qui peut endommager un orgue. Le froid, en revanche, fera sonner faux l'orgue si l'on joue dessus. Cependant, M. BERBERAT sollicite le Conseil à étudier les églises qui ont posé des doubles vitrages et d'évaluer ce qui serait possible dans nos différentes églises.

b) de l'Equipe pastorale.

M. l'abbé Jean-Pierre BABEY, membre de l'Espace pastoral, prend la parole pour présenter ce point.

Il remercie les personnes qui quittent leur poste à la fin de cette législature et félicite les personnes qui prennent la relève.

L'abbé BABEY remercie également le Conseil et tous les bénévoles qui ont permis que la journée porte-ouverte du 14 septembre 2025 se soit aussi bien déroulée. Cette journée était une vitrine de notre patrimoine et un excellent temps communautaire.

Il relève l'accueil enthousiaste du Conseil pour la crèche aux 5 sens et remercie ses membres pour la confiance accordée. L'église s'est adaptée à l'arrivée de cette crèche puisque deux chapelles sont occupées, ainsi qu'une partie de la nef. Il informe l'assemblée que des consignes claires ont été données aux concepteurs, ainsi qu'aux bénévoles pour respecter le bâtiment. Plusieurs animations auront lieu autour de cette crèche et notamment un spectacle « Rendez-vous sous l'Etoile » avec une troupe vaudoise, « A fleur de ciel », le dimanche 7 décembre à 16h avec entrée libre.

Pour les adeptes d'internet, un nouveau site pour le Jura pastoral a été créé il y a quelques semaines avec un nouveau logo et des services en commun. C'est un outil plus souple avec plusieurs portes d'entrée pour répondre aux interrogations, aux différents services, aux différentes célébrations. Ce site est une vitrine des activités pastorales de toute la région. Sur ce site, il y a également des sous-site, dont un pour la CEC.

Pour terminer, l'abbé BABEY remercie les participants pour leur présence et leur attention. Il souhaite une belle entrée dans le temps de l'Avent et de belles fêtes de fin d'année.

M. BERBERAT demande quelles sont les heures de visite de la crèche, si leurs amplitudes suffisent à ce que les parents qui travaillent puissent y emmener leurs enfants et jusqu'à quand la crèche est en place.

L'abbé BABEY répond que la crèche est visitable tous les jours de 10h à 18h avec une fermeture des portes à 18h15, sauf lorsqu'il y aura des animations particulières. Les familles pourront voir la crèche les week-ends ou pendant les vacances. Pour couvrir toutes les plages d'ouverture, soit 186 plages de 2 heures, l'équipe pastorale a trouvé 80 bénévoles. La crèche restera installée jusqu'au 18 janvier 2026. Il faudra une semaine pour la démonter.

La parole n'étant plus demandée, Mme NICOULIN clôt ce point.

6. Divers.

M. HUBLEUR annonce qu'il assiste à sa première assemblée de paroisse, alors qu'il est paroissien à Porrentruy depuis 50 ans. Il dit avoir eu des difficultés à trouver les dates qui annoncent les assemblées. Mme NICOULIN lui répond que les dates d'assemblées sont annoncées dans la feuille dominicale, dans le journal officiel et sur le site internet cathajoie.ch, ainsi que dans le fond des églises et dans les vitrines. Il demande également qui s'occupe de la Croix que l'on rencontre en montant de Lorette vers Coeuve. Cette dernière est en mauvaise état et elle mériterait une rénovation.

M. FRELECHOUX répond que 3 Croix, dont celle du Cras d'Hermont, sont installées sur la commune de Porrentruy et appartiennent à la bourgeoisie. C'est cette dernière qui doit les entretenir, mais la communauté ecclésiastique pourrait participer à leur rénovation si la bourgeoisie de Porrentruy en faisait la demande.

M. MONNAT demande où il est possible de lire le PV précédent avant l'assemblée.

Mme NICOULIN lui répond qu'il se trouve au secrétariat de la cure et sur le site internet.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente souhaite de belles fêtes de fin d'année. Elle convie les participants à partager le verre de l'amitié et lève l'assemblée à 21h14.

La vice-présidente :

Aline NICOULIN

La secrétaire :

Marielle FRIDEZ